
Les Musées cantonaux.

Numéro d'inventaire : 1979.07141

Type de document : article

Éditeur : Le Génie Civil

Imprimeur : Trolonge (E.)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1884

Description : Article découpé dans une revue. Papier collant au dos.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 200 mm

Mots-clés : Musées (y compris musées de l'école)

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill.

LES

MUSÉES CANTONAUX

L'initiative privée, dont nous passons en France pour faire si bon marché, pousse néanmoins des rameaux vigoureux dans le champ de l'instruction. Nous n'en voulons pour preuve que la création des Musées cantonaux organisés par M. Edmond Groult, de Lisieux, sans patronage officiel, sans appel à des subventions d'aucune sorte, et avec le seul courage que donne la foi dans la réalisation d'une idée pratique et utile. L'œuvre, inaugurée il y a 3 ans, compte déjà des centres, au nombre de 50 à 60, dans toutes les régions de la France.

Les musées ont avant tout pour but de vulgariser les sciences utiles à l'agriculture et à l'industrie de chaque région, et de suppléer, au moins dans une certaine mesure, à l'absence des moyens d'instruction dans les communes rurales. Mais, comme ils doivent satisfaire à des besoins locaux, l'importance et le nombre de subdivisions qu'ils comprennent seront essentiellement variables avec la nature des localités, la prédominance de certaines industries ou de certaines cultures, etc., etc. Il est cependant nécessaire qu'ils présentent une certaine conformité d'organisation, et à cet effet, M. Groult recommande de les diviser, d'ordinaire, en cinq sections relatives : la première à l'agriculture, la deuxième à l'industrie et au commerce, la troisième aux sciences, la quatrième à l'histoire et à la statistique, la cinquième aux beaux-arts.

Pour renouveler d'une manière continue l'intérêt de ces modestes et utiles expositions, on a classé, à un point de vue général, les collections en collections permanentes et en collections périodiques. Dans les premières viennent se ranger celles de zoologie, de botanique, de géologie, d'archéologie et d'histoire, qui offrent le caractère d'un intérêt permanent pour la région. Les autres sont celles qui comprennent les produits d'une conservation difficile. Chaque objet est accompagné d'une notice succincte et dont le contenu est assez simple et assez clair pour se prêter sans difficulté à l'instruction des visiteurs.

Le caractère tout local de ces institutions rend aisé le recrutement des directeurs et des organisateurs. Les ingénieurs peuvent se placer au premier rang pour la communication des cartes géologiques et minéralogiques du canton, avec l'indication des exploitations minières et des statistiques industrielles et commerciales. Aux conducteurs des ponts et chaussées, on demande de déposer les spécimens minéralogiques, les fossiles trouvés dans leurs travaux. Le concours des médecins et des pharmaciens, celui des industriels pour les matières premières qu'ils mettent en œuvre et les produits qu'ils en

tirent. Enfin, pour les sciences archéologiques et historiques, on n'aura pas de peine à trouver, parmi les savants amateurs de nos provinces, des hommes animés de l'amour du bien public et disposés à mettre leur savoir et les résultats de leurs recherches à la portée de leurs concitoyens.

Comme le fait fort bien remarquer M. Groult dans une intéressante circulaire qu'il a adressée aux présidents des délégations cantonales, les Musées dont il est l'initiateur ont plus d'un point de ressemblance avec les Musées scolaires; mais ils en diffèrent sous certains rapports puisqu'ils ont pour but l'instruction des adultes, et non plus seulement celle des enfants, pour lesquels ils sont, au surplus, un but naturel d'excursion dans leurs promenades scolaires. Ils s'organisent avec l'appui et sous la direction de sociétés qui font appel aux savants de la ville voisine, et entreprennent ou préparent la réalisation de toutes les œuvres cantonales qui présentent une utilité bien démontrée.

Le local est généralement facile à trouver : une salle de la mairie, de la caisse d'épargne, ou d'un vieux monument qui se trouve ainsi préservé de la ruine, suffira dans la plupart des cas.

M. Groult se propose d'organiser, avec l'appui de l'Institut populaire du Trocadéro, et dans le local concédé à cette société au palais du Trocadéro, un Musée cantonal type dont on trouvera le programme profondément étudié dans l'*Annuaire des Musées cantonaux* pour 1884. Ce programme est naturellement plus étendu que ne le comporterait une installation de centre agricole. Mais, *qui peut le plus peut le moins*, et cette nouvelle fondation est, avant tout, destinée à provoquer parmi les nombreux visiteurs qu'elle pourra attirer, des adhérents à l'œuvre, et à en démontrer pratiquement l'utilité.

Ce qui nous frappe tout particulièrement dans cette patriotique entreprise, c'est que son fondateur l'a commencée et l'a déjà propagée dans toutes les régions de la France, par la seule ardeur de son zèle pour l'instruction et, comme nous l'avons déjà dit, sans faire appel ni aux subventions publiques ni aux appuis officiels. De tels efforts méritent, au premier chef, les encouragements de ceux qui sont sympathiques à la grande cause de l'instruction populaire, et le *Génie Civil* est heureux de pouvoir, tout en constatant les succès déjà acquis, prêter le concours de sa publicité à une œuvre qui présente un tel caractère d'utilité et de dévouement à l'une des plus intéressantes classes de nos populations, celle des travailleurs agricoles.

Le Génie Civil du 10 mai 1884.

